

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2152

4 novembre 2009

SOMMAIRE

Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l.	103281	Immo-Girst S.à r.l.	103296
Apollo 3C S.à r.l.	103295	Immoscout S.à r.l.	103254
Aragon Global Services	103273	ING Life Luxembourg S.A.	103296
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ..	103263	Kerrera Isle S.à r.l.	103259
Bel-Air Capital S.A.	103268	Laxa Holding S.A.	103282
Berkeley CEBIG Sàrl	103279	LKLC S.C.I.	103280
Brazuka's S.à r.l.	103263	Magic House Sàrl	103277
Carlife S.A.	103291	Matcolux S.A.	103255
CEBIG S.à r.l.	103278	MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.	103266
CFC Finance	103250	MEIF II Swiss Holdings S.à r.l.	103264
Cheminvestment S.A.	103266	MIF Holdings S.à r.l.	103259
Codebi	103266	Multiverse Partners S.A.	103290
Corvin S.A.	103276	Paradocs Research S.A.	103281
Croci International S.A.	103267	PGM S.à r.l.	103276
Dolomies et Chaux	103254	Preick S.A.	103283
Eptec S.A.	103256	Quarter Holding S.A.	103279
Events & More S.à r.l.	103283	Schawk Luxembourg, S.à r.l.	103285
Fairhomes (Deutsche) S.à r.l.	103284	Semois S.A.	103267
Financière Daunou 9 S.à r.l.	103273	Tecnovert Holding S.A.	103296
GEOPF St George's Retail Park S.à r.l. ..	103250	Tiree Island S.à r.l.	103263
Halltex Luxembourg G.m.b.H.	103267	Variospecial SICAV-SIF	103264
Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.	103260	Vermudo S.à r.l.	103295
Immobilier Strategie S.à r.l.	103255	WSA Investment S.A.	103259

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 15 avril 2008, les administrateurs ont décidé d'accorder les pouvoirs suivants à Frédéric Meessen, délégué à la gestion journalière, avec adresse au 6, rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique:

Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède pas EUR 10.000,-.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 10.000,- en agissant conjointement avec un Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133769/18.

(090161297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

GEOFF St George's Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.959.

In the year two thousand nine, the ninth day of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole unitholder of "GEOFF St George's Retail Park S.à r.l." (the Company), a société à responsabilité limitée existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.959, incorporated on 17 August 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2407 dated 24 October 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 December 2008 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 136 dated 21 January 2009.

There appeared:

JPMorgan GEOFF Luxembourg Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.865 (the Sole Unitholder),

hereby represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on 30 September 2009, an extract of the minutes will remain annexed.

The Sole Unitholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That two hundred (200) units having a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100.-) each, representing the entirety of the unit capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the unit capital of the Company by a nominal amount of GBP 10,489,400.-, by way of creation and issue of 104,894 unit(s) having a par value of GBP 100.-;

3. Subscription and payment to the unit capital increase specified under item 2. above by the Sole Unitholder by way of a contribution in kind, consisting in a receivable;

4. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the unit capital increase specified under items 2. and 3 above;

5. Amendment to the unit register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued units in the unit register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Unitholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the unit capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Unitholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Unitholder resolves to increase the unit capital of the Company by an amount of ten million four hundred eighty-nine thousand four hundred Great Britain Pounds (GBP 10,489,400.-) in order to bring the unit capital from its present amount of twenty thousand Great Britain Pounds (GBP 20,000.-), represented by two hundred (200) units with a par value of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100.-) each, to an amount of ten million five hundred nine thousand four hundred Great Britain Pounds (GBP 10,509,400.-), by way of creation and issue of one hundred four thousand eight hundred ninety-four (104,894) units having a par value of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100.-), and the Sole Unitholder hereby issues such new units (the New Units).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Units of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Unitholder, hereby represented by Mr Jean-Christophe EHLINGER, pre-named, declares to subscribe to the New Units having a nominal value of one hundred Great Britain Pounds (GBP 100.-) and pay up the New Units by way of a contribution in kind (the Contribution in Kind) of a receivable against the Company representing an amount of twelve million four hundred forty-two thousand six hundred euro (EUR 12,442,600.-) (the Receivable);

The Contribution in Kind has been valued in accordance with generally accepted accounting principles and based on the exchange rate of EUR.GBP = 1:0.843, and is worth ten million four hundred eighty-nine thousand four hundred and sixty-two Great Britain Pounds (GBP 10,489,462.-) and is to be allocated as follows:

(a) an amount of ten million four hundred eighty-nine thousand four hundred Great Britain Pounds (GBP 10,489,400.-) is to be allocated to the nominal unit capital account of the Company, and

(b) the remaining balance in an amount of sixty-two Great Britain Pounds (GBP 62.-) is to be allocated to the unit premium account of the Company.

The valuation of the Contribution in Kind is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Sole Unitholder (the Certificate).

A copy of the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Unitholder records that the unitholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Unitholder	Number of units
JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.	105,094
Total of units:	105,094

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at ten million five hundred and nine thousand four hundred Great Britain Pounds (GBP 10,509,400.-) represented by one hundred and five thousand and ninety-four (105,094) units of one hundred British pounds (GBP 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at forty million British pounds (GBP 40,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) units with a par value of one hundred British pounds (GBP 100.-) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the unit register of the Company in order to record the new number of units held in the Company by the Sole Unitholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the unit register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this unit capital increase, is approximately six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de "GEOPF St George's Retail Park S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, route de Trèves L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.959, constituée suite à un acte reçu par le notaire soussigné le 17 août 2007 publié le 24 octobre 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°2407. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2008 suite à un acte reçu par le notaire soussigné, publié le 21 janvier 2009 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°136.

A comparu:

"JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.865 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une résolution prise par la direction le 30 septembre 2009, un extrait du procès verbal demeurera annexé.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 10.489.400,-, par voie de l'émission de 104.894 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100,- GBP;
3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 2. par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en une créance;
4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;
5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale émise; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant dix millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents Livres Sterling (10.489.400,- GBP), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (20.000,- GBP), représenté par deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune, à un montant de dix millions cinq cent neuf mille quatre cents Livres Sterling (10.509.400,- GBP), par voie de l'émission de cent quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze (104.894) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP), et l'Associé Unique procède dès lors à l'émission des nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription à l'augmentation de capital et la libération des Nouvelles Parts Sociales de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté par Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, prénommé, déclare souscrire à l'émission des Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) et de payer ces Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature (l'Apport en Nature) d'une créance d'un montant de douze millions quatre cent quarante-deux mille six cents euros (12.442.600,- EUR) (la Créance) à rencontre de la Société.

L'Apport en Nature a été évalué conformément aux principes comptables généralement acceptés et sur la base du taux de change de EUR:GBP = 1:0,843 à dix millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-deux Livres Sterling (10.489.462,- GBP) et sera attribué de la manière suivante:

- (a) un montant de dix millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cents Livres Sterling (10.489.400,- GBP) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société, et
- (b) le solde d'un montant de soixante-deux Livres Sterling (62,- GBP) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport en nature est attestée au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique (le Certificat).

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé et paraphé par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Suite à l'augmentation de capital de la Société, l'Associé Unique prend acte de l'actionariat de la Société indiqué ci-dessous:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.	105.094
Nombre total de parts sociales:	105.094

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de dix millions cinq cent neuf mille quatre cents Livres Sterling (10.509.400,- GBP), représenté par cent cinq mille quatre-vingt-quatorze (105.094) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune.

Le Capital autorisé de la Société est fixé à quarante million livres Sterling (40.000.000,- GBP) qui seront divisé en quatre cent mille (400.000) parts d'une valeur nominale de cent livres Sterling (100,- GBP) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le nouveau nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, et (ii) et de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Senningerberg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J.C. EHLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12245. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009133413/198.

(090161008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 27 mars 2009, les administrateurs ont décidé d'accorder les pouvoirs suivants à Jean-Louis Colette, délégué à la gestion journalière, avec adresse au 16, Avenue des Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique:

Le délégué à la gestion journalière a le pouvoir de lier la Société par sa seule signature dans les limites de la gestion journalière et de la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Le délégué à la gestion journalière a notamment le pouvoir d'effectuer seul tout paiement dans le cadre de la gestion journalière de la Société dont le montant n'excède pas EUR 10.000,-.

Le délégué à la gestion journalière peut en outre effectuer tout paiement au nom de la Société pour un montant supérieur à EUR 10.000,- en agissant conjointement avec un Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133767/18.

(090161296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Immoscout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 142.295.

L'an deux mille neuf, le vingt deux septembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Olivier PIERRARD, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 31 octobre 1972, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling.

seul associé de IMMOSCOUT S.à r.l. avec siège social à L-7640 Christnach, 13, Moellerdallerstrooss, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 142 295, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2647 du 29 octobre 2008.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Christnach à Howald.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Howald, (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierrard et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11339. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrés aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 SEP. 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009133407/36.

(090161109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Immobilier Strategie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.299.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales du 30 septembre 2009

Il est arrêté et convenu ce qui suit:

Le cédant, la société SEPTFONTAINES HOLDINGS LIMITED, associée, cède 50 parts sociales de la société IMMOBILIER STRATEGIE SARL au cessionnaire, la société SAM & YOUNG CONCEPT S.A.R.L. associée, qui accepte suivant les modalités du présent contrat de cession de part. Ainsi, après cette cession, les 100 parts sociales de la société IMMOBILIER STRATEGIE SARL. sont toutes détenues par la société SAM & YOUNG CONCEPT SARL qui devient l'unique associé de la société IMMOBILIER STRATEGIE SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Aziz DOUAH

Référence de publication: 2009133404/18.

(090161185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Matcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 96.555.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/10/2009

Les actionnaires de la société MATCOLUX S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 09/10/2009, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Patrick Lagauw, administrateur de société, demeurant à F-57270 Richemont, 57, rue de Bévange
 - Monsieur Christian Heinrich, directeur commercial, demeurant à F-57855 Saint-Privat-la-Montagne
- de leur poste d'administrateur de la société est accepté avec effet immédiat

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Florent Partigianoni, employé, né le 02/11/1984 à Metz (F), demeurant à F-57640 Vigy, 5, rue du Presbytère
- Monsieur Damien Partigianoni, employé, né le 17/02/1978 à Moyeuvre Grande (F), demeurant à F-57640 Vigy, 5, rue du Presbytère

pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué de:

- Monsieur Maurice PARTIGIANONI, administrateur de société, demeurant à F-57365 Ennery

est arrivé à échéance, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg 57, avenue de la Faïencerie

est arrivé à échéance, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Schifflange, le 09/10/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009133752/30.

(090161276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Eptec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 142.672.

L'an deux mille neuf, le douze octobre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EPTEC S.A.", avec siège social à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2760 du 13 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.672.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions quatre cent douze mille euros (EUR 20.412.000,00) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) à vingt millions sept cent douze mille euros (EUR 20.712.000,00), par la création et l'émission de deux cent quatre mille cent vingt (204.120) nouvelles actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions quatre cent douze mille euros (EUR 20.412.000,00), pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,00) à vingt millions sept cent douze mille euros (EUR 20.712.000,00), par la création et l'émission de deux cent quatre mille cent vingt (204.120) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire unique, à savoir la société "TURICUM GLOBAL INVESTMENT FUND PCC LIMITED", une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Blake House 19.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue:

"TURICUM GLOBAL INVESTMENT FUND PCC LIMITED", prénommée,
représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 6 octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à la totalité de l'augmentation de capital précitée.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de vingt millions quatre cent douze mille euros (EUR 20.412.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 2 octobre 2009, dressé par un réviseur indépendant, à savoir "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 80.574, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Seconde résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à vingt millions sept cent douze mille euros (EUR 20.712.000,00), divisé en deux cent sept mille cent vingt (207.120) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, On the twelfth day of October,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EPTEC S.A.". a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered office in L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, incorporated by deed of the undersigned notary, on 9 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2760 on 13 November 2008, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 142,672.

The meeting was opened with Mr Lionel CAPIAUX, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Jacqueline BERNARDI, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Mr Faride BENTEBBAL, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by twenty million four hundred twelve thousand euro (EUR 20,412,000.00) so as to raise it from its current amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.00) to twenty million seven hundred twelve thousand euro (EUR 20,712,000.00), by the creation and the issue of two hundred four thousand one hundred twenty (204.120) new shares, with the same rights as those enjoyed by the existing shares, by conversion of a shareholder's current account.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to increase the share capital by twenty million four hundred twelve thousand euro (EUR 20,412,000.00), in order to raise it from its current amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.00) to twenty million seven hundred twelve thousand euro (EUR 20,712,000.00), by the creation and the issue of two hundred four thousand one hundred twenty (204,120) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, with the same rights as those enjoyed by the existing shares.

The general meeting decides to admit to the subscription of the capital increase hereabove decided the sole shareholder, namely "TURICUM GLOBAL INVESTMENT FUND PCC LIMITED", a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office in Gibraltar, Blake House 19.

Intervention - Subscription - Liberation

Then intervened:

"TURICUM GLOBAL INVESTMENT FUND PCC LIMITED", previously named,

represented by Mr Lionel CAPIAUX, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a proxy under private seal given on 6 October 2009,

which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the capital increase hereabove decided.

The increase of capital has been entirely paid up by conversion of a shareholder's current account, for an amount of twenty million four hundred twelve thousand euro (EUR 20,412,000.00).

Proof of the reality of this contribution has been given to the undersigned notary by the production of an audit report drawn up by an independent auditor, namely "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", with registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, registered at the "Registre de Commerce et des Sociétés" under section B and number 80,074, dated on 2 October 2009, the conclusions of which read as follows:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie."

This audit report, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **Art. 3. (first paragraph).** The corporate capital is fixed at twenty million seven hundred twelve thousand euro (EUR 20,712,000.00), divided into two hundred seven thousand one hundred twenty (207,120) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each."

Expenses:

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.00).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Signé: L. Capioux, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: LAC / 2009 / 43304. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Référence de publication: 2009133324/168.

(090161150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

WSA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.804.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009

Madame Nathalie Duchaussoy, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement à 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jeannot Wengler, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009133766/16.

(090162118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

MIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.664.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 septembre 2009, les associés ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133771/14.

(090161301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2009 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Eva Cordova, avec adresse professionnelle au 1000, Allanson Road, IL 60060 Mudelein, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Daniel Joyce, avec adresse professionnelle au 1000, Allanson Road, IL 60060 Mudelein, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133773/15.

(090161304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 124.024.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of September.
Before Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 10145891,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig,

by virtue of a proxy given under private seal in Amstelveen, The Netherlands, on September 28, 2009.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.024, incorporated pursuant to a notarial deed on 23 January 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 4 April 2007, under number 531, of which the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 May 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1498 of 4 August 2009 (hereinafter the "Company") and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of nineteen thousand one hundred ninety dollars of the United States of America (USD 19,190) by an amount of one hundred ninety dollars of the United States of America (USD 190) up to nineteen thousand three hundred eighty dollars of the United States of America (USD 19,380) through the issue of one (1) new share of the Company without indication of a nominal value.

Subscription and Payment

The new share is subscribed by Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., prenamed, represented as stated above, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., makes a contribution in kind consisting in fifty-five point seven thousand five hundred forty-one percent (55.7541%) interest it holds in Compaq Cayman Holdings General Partnership II, a partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in M & C Corporate Services Limited, Uglund House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

at a total value of eight billion four hundred five million nine hundred seven thousand one hundred ninety dollars of the United States of America (USD 8,405,907,190) which are allocated as follows (the "Allocation"):

- one hundred ninety dollars of the United States of America (USD 190) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining eight billion four hundred five million nine hundred seven thousand dollars of the United States of America (USD 8,405,907,000) are allocated to the share premium account of the Company.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., hereby expressly transfers fifty-five point seven thousand five hundred forty-one percent (55.7541%) interest in Compaq Cayman Holdings General Partnership II to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V.

Following the issue of the new share of the Company without indication of a nominal value, said share is fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company the above-mentioned interest.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on September 28, 2009 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share with a par value of USD 190 together with a share premium of USD 8,405,907,000. The total amount of the contribution is USD 8,405,907,190."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner of the contributed interest and has full power, right and authority to transfer the interest to the Company;
- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the interest held by Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. in the above-mentioned partnership;
- the interest is free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges;
- the interest in Compaq Cayman Holdings General Partnership II has been transferred with the consent of the directors of Compaq Cayman Holdings General Partnership II;
- the instrument of transfer of any interest is in writing and has been executed by or on behalf of the transferor.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the interest, Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at nineteen thousand three hundred eighty Dollars of the United States of America (USD 19,380), represented by one hundred two (102) shares without indication of a nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 10145891,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amstelveen, Pays-Bas, en date du 28 septembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 avril 2007, numéro 531, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.024 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 du 4 août 2009 (ci-après la "Société") et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.190) par un montant de cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 190), jusqu'à un montant de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.380) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

La nouvelle part sociale est souscrite par Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., précitée, soumise à la "Contribution" comme définie ci-dessous.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. fait un apport en nature qui consiste en une participation de cinquante-cinq virgule sept mille cinq cent quarante et un pour cent (55,7541%) de Compaq Cayman Holdings General Partnership II, un partnership constitué sous les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à M & C Corporate Services Limited, Uglad House, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

pour un montant total de huit milliards quatre cent cinq millions neuf cent sept mille cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.405.907.190) qui sont affectés comme suit ("Affectation"):

- cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 190) sont affectés au capital social de la Société, et
- les autres huit milliards quatre cent cinq millions neuf cent sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8.405.907.000) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Par la présente, Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. transfère expressément sa participation de cinquante-cinq virgule sept mille cinq cent quarante et un pour cent (55,7541%) dans Compaq Cayman Holdings General Partnership II à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V.

Suite à l'émission de la nouvelle part sociale de la Société sans désignation de valeur nominale, ladite part sociale a été entièrement libérée, comme mentionné ci-dessus, conformément à l'Affectation comme définie ci-dessus.

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

La valeur de l'apport a été approuvée par un rapport établi le 28 septembre 2009 par le conseil de gérance de la Société.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new share with a par value of USD 190 together with a share premium of USD 8,405,907,000. The total amount of the contribution is USD 8,405,907,190."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur de la participation apportée et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer la participation à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre de la participation détenue par Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V. dans le partnership ci-dessus mentionné;
- la participation apportée est libre de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages;
- la participation dans Compaq Cayman Holdings General Partnership II a été transférée avec le consentement des directeurs de Compaq Cayman Holdings General Partnership II;
- le transfert de toute participation doit être fait par écrit et exécuté par ou au nom du cédant.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de la participation apportée, Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à l'apport qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 19.380), représenté par cent deux (102) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, au mandataire de la comparante, celui-ci a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2009. LAC/2009/39894. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009133287/171.

(090160642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Tiree Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 584.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.149.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2009 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Eva Cordova, avec adresse professionnelle au 1000, Allanson Road, IL 60060 Mudelein, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Daniel Joyce, avec adresse professionnelle au 1000, Allanson Road, IL 60060 Mudelein, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133774/15.

(090161310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.272.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

1/ Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 septembre 2009, les associés ont décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg
- Andreas Tingvall, avec adresse au 54, Otto-Hahn-Strasse, 63303 Dreiech, Allemagne
- Micheal Zaccarello, avec adresse au 8020, Forsyth Blvd., 63105 St-Louis, Missouri, Etats-Unis

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2/ Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 septembre 2009, les associés ont décidé de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133775/19.

(090161315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Brazuka's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 49, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.308.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Madame DE SOUZA ROCHA PRATES Paloma Regina, déclare céder et transporter par la présente à Madame MACEDO Umbelina de Fatima, ici présent et acceptant 50 parts (cinquante parts) qu'elle détient dans la société au prix de 6.250,00 € (six mille deux cent cinquante euros)

Suite aux cessions de parts ainsi intervenue, le capital de la société BRAZUKA'S S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

Madame MACEDO Umbelina de Fatima, prèdit	100 parts
Total	100 parts

Et lecture faite, les associés et ont signé

Lu et approuvé

Mme DE SOUZA ROCHA PRATES Paloma Regina / Mme MACEDO Umbelina de Fatima

Référence de publication: 2009133288/20.

(090160963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

MEIF II Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.708.

Le siège social de l'associé unique MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133778/12.

(090161355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Variospecial SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.469.

AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendundneun, den sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilnehmers der Variospecial SICAV-SIF (die Gesellschaft) mit Gesellschaftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gegründet am 2. September 2008 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen von Herrn Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), Nr. 2350 am 26. September 2008 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Sektion B 141.469, abgehalten.

Der alleinige Anteilnehmer der Gesellschaft, die Vontobel Europe S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts (société anonyme) mit Sitz in L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich, wird vertreten durch Herrn Arne Bolch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 5. Oktober 2009 in Luxemburg.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 31.000 EUR, namentlich 31 (einunddreissig) Anteile ohne Nennwert, die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilnehmer gehalten werden, vertreten ist, ist der alleinige Anteilnehmer berechtigt die nachstehenden Beschlüsse zu fassen.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Feststellung, dass das Mindestkapital der Gesellschaft weniger als 1.250.000 EUR beträgt;
3. Beschluss der freiwilligen Auflösung der Gesellschaft (liquidation volontaire);
4. Beschluss die Vontobel Management S.A., 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, als Liquidator im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft zu bestellen;
5. Festlegung der Rechte des Liquidators und des Liquidationsverfahrens;
6. Beschluss sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Anteilnehmer auszuzahlen;
7. Beschluss Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu beauftragen, einen Liquidationsbericht zur Auflösung der Gesellschaft zu erstellen; und

8. Beschluss, eine weitere außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einzuberufen, die über die Schließung der Liquidation beschließen soll.

IV. Nach Beratung fasste die Versammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilsinhaber betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Es wird festgestellt, dass das Mindestkapital der Gesellschaft weniger als 1.250.000 EUR beträgt.

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen (liquidation volontaire).

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen, die Vontobel Management S.A., 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, vorbehaltlich der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier zum Liquidator der Gesellschaft zu bestimmen.

Fünfter Beschluss

Es wird beschlossen, den Liquidator mit den Rechten auszustatten, die in den Artikeln 144 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 zu den Handelsgesellschaften (das Gesetz von 1915) festgelegt sind.

Der Liquidator wird ermächtigt, sämtliche Maßnahmen zu beschließen und auszuführen, einschließlich denen, die in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 aufgeführt sind, ohne vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung der Anteilsinhaber. Der Liquidator kann auf eigene Verantwortung seine Rechte für bestimmte Maßnahmen oder Aufgaben auf eine oder mehrere natürliche oder juristische Personen übertragen.

Der Liquidator kann nach seinem freien Ermessen gemäß Artikel 148 des Gesetzes von 1915 Vorauszahlungen aus dem Liquidationserlös (boni de liquidation) an die Anteilsinhaber der Gesellschaft vornehmen.

Sechster Beschluss

Es wird beschlossen, sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Anteilsinhaber auszuzahlen.

Siebter Beschluss

Es wird beschlossen, Ernst & Young S.A. zu beauftragen einen Liquidationsbericht über die Auflösung der Gesellschaft zu erstellen.

Achter Beschluss

Es wird beschlossen, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft eine weitere außerordentliche Generalversammlung der Anteilsinhaber der Gesellschaft mit der folgenden Tagesordnung einberufen soll:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Beschluss über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr vom 2. September 2008 bis zum 2. September 2009;
3. Beschluss über den Interim-Report für den Zeitraum vom 3. September 2009 bis zum 6. Oktober 2009;
4. Bericht des Liquidators über die Liquidation;
5. Bericht des Wirtschaftsprüfers über die Liquidation;
6. Beschluss die Vontobel Management S.A., 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, als Liquidator für alle im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft vorgenommenen Maßnahmen zu entlasten;
7. Beschluss Dominic Gaillard, Markus Pfister, Anders Malcolm, Philippe Hoss und Annemarie Arens für alle im Rahmen ihrer Tätigkeit als Verwaltungsräte der Gesellschaft vorgenommenen Maßnahmen im Zeitraum vom 2. September 2008 bis zum Datum des Liquidationsbeschlusses zu entlasten;
8. Beschluss Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach als Wirtschaftsprüfer für alle im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft vorgenommenen Maßnahmen zu entlasten;
9. Schließung der Liquidation der Gesellschaft; und
10. Aufbewahrung der Unterlagen und Bücher der Gesellschaft für einen Zeitraum von fünf Jahren ab der Veröffentlichung des Beschlusses zur Schließung der Liquidation der Gesellschaft unter der Adresse Vontobel Management S.A., 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg.

103266

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 1.500.-.

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BOLCH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41942. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 14. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009133753/96.

(090161435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Cheminvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009

Madame Nathalie Duchaussoy, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France) demeurant professionnellement à 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jeannot Wengler, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009133762/16.

(090162091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Codebi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2009

Madame Nathalie Duchaussoy, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France) demeurant professionnellement à 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg a été nommée administrateur de la société en remplacement de Madame Patricia PRIMA, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009133764/16.

(090162115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Le siège social de l'associé unique MEIF II LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133779/12.

(090161360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Semois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 72.395.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133877/10.

(090161936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Halltex Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8450 Steinfeld, 21, Cité de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 113.205.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133878/10.

(090161939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Croci International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.680.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 16 avril 2009

- La reconduction tacite des mandats d'Administrateurs de catégorie A de Monsieur Cesare CROCI, Administrateurs de sociétés, demeurant au 989, via Meldola, I-Forlimpopoli, Monsieur Vittorio CROCI, Administrateur de sociétés, demeurant au 12, via Giacomo Puccini, I-Forlì et Monsieur Paolo DERMITZEL, licencié en économie, demeurant au 1, via Moretto, CH-6944 Cureglia et des mandats d'Administrateurs de catégorie B de Monsieur Pierre MESTDAGH et de Madame Antonella GRAZIANO, tous deux employés privés et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est ratifiée.

- Les mandats des Administrateurs de catégorie A, Monsieur Cesare CROCI, Administrateur de sociétés, demeurant au 989, via Meldola, I-Forlimpopoli, Monsieur Vittorio CROCI, Administrateur de sociétés, demeurant au 12, via Giacomo Puccini, I-Forlì et Monsieur Paolo DERMITZEL, licencié en économie, avec adresse professionnelle au 1, via Moretto, CH-6944 Cureglia, ainsi que les mandats des Administrateurs de catégorie B, Monsieur Pierre MESTDAGH et Madame Antonella GRAZIANO, tous deux employés privés et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- La révision des comptes au 31 décembre 2008 est confiée à la société DMS & ASSOCIES Sàrl, ayant son siège social 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société DMS & ASSOCIES Sàrl, ayant son siège social au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme

POUR CROCI INTERNATIONAL S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009133869/30.

(090161771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Bel-Air Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.

R.C.S. Luxembourg B 148.681.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le premier octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social à 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), C1D numéro 2003-00454411,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BEL-AIR CAPITAL S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EURO), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société UNIVERSAL STARS LLC, préqualifiée.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euro.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine. On the first of October.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1617 N. Main Street, Suite B, Sheridan, WY 82801 (U.S.A.), CID number 2003-00454411,

here duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of BEL-AIR CAPITAL S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 11.30 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

All the shares have been subscribed by UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

4.- The Company's registered office shall be in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

6. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed,

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2009. Relation GRE/2009/3670. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133851/284.

(090161844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Financière Daunou 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Benoît Chéron, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 16 octobre 2009

- Acceptation de la démission de Mathieu Paillat, avec adresse professionnelle au 14, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, France, de son mandat de gérant avec effet au 16 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133899/15.

(090161961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Aragon Global Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 148.673.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Arthur RESCHKE, Kaufmann, geboren in Gorni-Gigant (ehemalige UDSSR) am 12. August 1961, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland, 37.

Welcher Komparsent den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "ARAGON GLOBAL SERVICES" wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung

normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die wirtschaftliche Beratung (Conseil „économique“)

- der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien und der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften welche im Bereich der Immobilienverwaltung tätig sind sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben. Die Gesellschaft hat ebenso zum Zweck die Beteiligung und den Beteiligungshandel an anderen Gesellschaften. Sie kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten insbesondere Patente und sonstige Nutzungsrechte erwerben, dieselben verwalten und verwerten. Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit Ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten Dienstag des Monats Juni um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklärt der Komparent, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals, das heißt dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie, zu zeichnen und voll und ganz einzuzahlen, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend zwei hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse des alleingeschafters

Alsdann hat der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingeschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

2.- Zum alleinigen Verwalter wird ernannt:

Herr Artur RESCHKE, vorbenannt, welcher die Gesellschaft in jedem Falle durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann

3.- Die Aktiengesellschaft "PKF ABAX AUDIT", mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 142.867, wird zum Kommissar ernannt.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. RESCHKE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41383. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009133835/147.

(090161696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

PGM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.490.

Cession de parts sociales

Suite au décès de l'associé unique en date du 16 février 2009, le capital social de la société PGM S.à r.l. se répartit de la manière suivante:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
Jeannine MULLER	3.833
Jean-Marc MULLER	3.833
Claude SCHMIT	3.834
Total	<u>11.150</u>

Fait à Luxembourg, le 18 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour PGM S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009133867/23.

(090161763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 569 du 17 octobre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2009

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Corvin S.A., tenue au siège social en date du 15 octobre 2009 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008.

1. Nomination pour la durée d'un an de la société «L'Alliance Révision Sàrl» ayant son siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour la révision des comptes consolidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corvin S.A.

Signature

Référence de publication: 2009133880/18.

(090161866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Magic House Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 7, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 148.669.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le dix-sept septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Eric DUCIMETIERE, prestidigitateur, demeurant à F-45230 Sainte Geneviève des Bois (France), Le clos des Bézards.
2. Christian VARNIZY, prestidigitateur, demeurant à F-45230 Sainte Geneviève des Bois (France), Le clos des Bézards.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MAGIC HOUSE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet la production de spectacles et l'événementiel, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Eric DUCIMETIERE, cinquante-et-une parts	51
2) Christian VARNIZY, quarante-neuf parts	49
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

103278

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENT TRENTE ET UN (731,-) EUROS.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5630 Mondorf-les-Bains, 7, avenue Dr Klein.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1. Eric DUCIMETIERE, prestidigitateur, demeurant à F-45230 Sainte Geneviève des Bois (France), Le clos des Bézards, gérant technique, et,

2. Christian VARNIZY, prestidigitateur, demeurant à F-45230 Sainte Geneviève des Bois (France), Le clos des Bézards, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DUCIMETIERE, VARNIZY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 septembre 2009. REM 2009/1273. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009133831/67.

(090161589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.977.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 12 octobre 2009

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Rémi Monglon de sa fonction de Gérant A avec effet immédiat.

2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant A pour une durée indéterminée et ce, avec effet immédiat:

- Madame Johanna Kohvakka, résidant au 38, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Johanna Kohvakka, Gérant A;
- Sharon Raingold, Gérant A;
- Candice De Boni, Gérant B;
- Jean-Robert Bartolini, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour CEBIG S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009133857/27.

(090161740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Berkeley CEBIG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.130.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 12 octobre 2009

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Rémi Monglon de sa fonction de Gérant A avec effet immédiat.

2. L'Associé unique décide de nommer au poste de Gérant A pour une durée indéterminée et ce, avec effet immédiat:

- Madame Johanna Kohvakka, résidant au 38, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont les suivants:

- Johanna Kohvakka, Gérant A;

- Sharon Raingold, Gérant A;

- Candice De Boni, Gérant B;

- Jean-Robert Bartolini, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour Berkeley Cebig S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009133862/27.

(090161746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Quarter Holding S.A..

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 2009

Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède.*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 18th, 2009*

Ms Noëlle PICCIONE, private employee, born on December 23rd, 1974 in Amnéville, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairwoman of the Board of Directors for the whole period of her mandate as Director, until the Annual General Meeting of 2015.

For true copy

QUARTER HOLDING S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2009133865/21.

(090161755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

LKLC S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg E 3.117.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Edin LATIC, chauffagiste, né à Berane, (Monténégro), le 13 janvier 1975, demeurant à L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.
- 2) Monsieur Elvir LATIC, carreleur, né à Berane, (Monténégro), le 23 février 1977, demeurant à L-9125 Schieren, 50, route de Luxembourg.
- 3) Monsieur Zijad CEMAN, menuisier, né à Pec, (Serbie), le 21 novembre 1964, demeurant à L-9262 Diekirch, 5, rue Neuve.
- 4) Monsieur Mirsad KOLIC, peintre, né à Pec, (Serbie), le 29 décembre 1975, demeurant à L-9071 Ettelbruck, 62, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations et constatations:

- a) Que la société civile immobilière "LKLC S.C.I.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9132 Schieren, 3, Neie Wee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3117, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1201 du 21 juin 2006.
- b) Que le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- c) Que la Société est propriétaire des éléments immobiliers suivants, à savoir:

Désignation

Dans un immeuble en copropriété dénommé "Résidence SYLVIIJA", sis à Ettelbruck, 88, rue de Bastogne, inscrit au cadastre de la commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, lieu-dit "rue de Bastogne", sous le numéro 6/8063, place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 03 ares 31 centiares, à savoir:

A) en propriété privative et exclusive:

- Le lot quatre (004), désignation cadastrale 004 U A 81, savoir:
la cave 004 au sous-sol, faisant 5,43/1000 des parties communes de l'immeuble.
- Le lot sept (007), désignation cadastrale 007 U C 81, savoir:
l'emplacement intérieur 007 au sous-sol, faisant 38,86/1000 des parties communes de l'immeuble.
- Le lot douze (012), désignation cadastrale 012 U A 01, savoir:
l'appartement-duplex avec balcon 012 au premier étage, faisant 99,82/1000 des parties communes de l'immeuble.
- Le lot treize (013), désignation cadastrale 013 U E 02, savoir:
l'appartement-duplex 013 au deuxième étage, faisant 141,16/1000 des parties communes de l'immeuble.
- Le lot quatorze (014), désignation cadastrale 014 U F 02, savoir:
Le grenier 014 sous les combles, faisant 39,41/1000 des parties communes de l'immeuble.

B) en copropriété et indivision forcée:

TROIS CENT VINGT-QUATRE virgule SOIXANTE-HUIT /MILLIEMES (324,68/ 1000) des parties communes parmi lesquelles le sol ou terrain sur lequel le prédit immeuble a été érigé.

Origine de propriété

"LKLC S.C.I." est devenue propriétaire des éléments immobiliers pour l'avoir acquis suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2006, transcrit au bureau des hypothèques de et à Diekirch, le 6 juin 2006, volume 1202, numéro 4.

- d) Que d'un commun accord des associés les éléments immobiliers pré-décrits sont évalués à trois cent vingt-cinq mille trois cent soixante-cinq euros (325.365,- EUR).
- e) Que les associés déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.
- f) Que les associés décident de procéder à la dissolution de la Société, qui a interrompu ses activités, de la mettre en liquidation et d'effectuer la liquidation aux droits des parties.

g) Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

En conséquence, chacun des associés se voit attribuer un quart (%) de l'actif et prend à sa charge un quart (%) de tout éventuel passif subsistant.

h) Que partant, la liquidation de la Société, réalisée aux droits des parties, est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Déclaration

Les comparants s'obligent expressément de respecter et d'exécuter toutes les conditions, charges et obligations du "Règlement Général de Copropriété" de l'immeuble, annexé à un acte de base reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2007, numéro 6534 de son répertoire, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 9 janvier 2008, volume 1253, numéro 59, sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis, ainsi que par le règlement grand-ducal d'exécution du 13 juin 1975, et les dispositions modificatives.

Pouvoirs

Les parties, agissant dans un intérêt commun donnent pouvoirs à tous clerks et employés de l'Etude du notaire sous-signé, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil sus-indiqué des parties dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après leurs cartes d'identité respectives.

Signé: LATIC; LATIC; CEMAN; KOLIC; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 9 octobre 2009. Relation GRE/2009/3654. Reçu soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 14 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133922/87.

(090162003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.241.

Par résolutions prises en date du 7 octobre 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Patrick Zahles, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133904/15.

(090161984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Paradocs Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.679.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 octobre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

- Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

- Acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat

- Nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009133901/19.
(090161971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Laxa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 46.679.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique UEBERECKEN, épouse de Monsieur Joseph MALLER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "LAXA HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 46679, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 9319.

II.- Que le capital social de la société anonyme "LAXA HOLDING S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT TRENTE-QUATRE EUROS CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 31.234,58.-), représenté par MILLE DEUX CENT SOIXANTE (1.260) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "LAXA HOLDING SA."

IV.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ueberecken, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOICA.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009133927/42.

(090161902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Events & More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents.
R.C.S. Luxembourg B 123.390.

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Stéphane MOCKELS, project manager, demeurant à F-57100 Garche (France), 25, rue de Meilbourg, associé unique de la société EVENTS & MORE S.à r.l., avec siège social à L-7240 Béréldange, 87, route de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B123.390, constituée suivant acte Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 4 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 343 du 9 mars 2007.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège de la société de Béréldange à Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse à L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MOCKELS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 septembre 2009. REM 2009/1260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 20 octobre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009133959/32.

(090161991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Preick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.147.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FALLORT CORP., ayant son siège social à Ave Samuel Lewis y Calle 58, Torre ADR, Piso 6, Oficina 600-A, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 5 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "PREICK S.A." ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg Numéro B 70147 fut constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1999 sous la dénomination de "FARMAC S.A.", publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 622 du 18 août 1999.

- Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 6 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 765 du 15 septembre 2001;

- que la société a actuellement un capital de trente-sept mille cinq cent soixante-douze euros (EUR 37.572,-), divisé en dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six (18.786) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "PREICK S.A."

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "PREICK S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "PREICK S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31.12.2008, sur base des rapports de gestion et de commissaire s'y rapportant et des annexes ainsi que le bilan de clôture en date de ce jour.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "PREICK S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42215. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009133934/54.

(090161867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Fairhomes (Deutsche) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.814.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire de l'associé unique tenue en date du 1^{er} octobre 2009*

1. La démission de M. Eddy DOME, expert comptable, en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 15 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAIRHOMES (DEUTSCHE) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009134003/16.

(090161357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.725,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.705.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September, at 10.00 a.m.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the present deed.

Appears:

SCHAWK INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its headquarters at 1695 South River Road, Des Plaines, Illinois, IL 60018 USA, hereby represented by Mr Hubert Janssen, legal practitioner with professional residence in Luxembourg, by a virtue of a proxy given under private seal, being the sole shareholder of:

SCHAWK LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by Maître Joseph Elvinger on 3 April 2009 (the "Company"),

The sole shareholder exercising alone the powers devolved by the Law to the meeting of shareholders,

The appearing party requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the resolution can be validly taken.

III.- The agenda is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 225.- (two hundred and twenty-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12 500.- (twelve thousand five hundred Euros) to a new amount of EUR 12 725.- (twelve thousand, seven hundred and twenty-five Euros) by the issuance of 9 (nine) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 52 964116.- (fifty-two million nine hundred sixty four thousand one hundred sixteen Euros).;

2. Subscription, intervention and payment by SCHAWK, INC. a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its headquarters at 1695 South River Road, Des Plaines, Illinois, IL 60018 USA of the 9 (nine) new shares by way of a contribution in kind of participating interests.

3. Statement of valuation of the contribution in kind;

4. Statement of shareholding of the Company subsequent to the capital increase; and

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 225.- (two hundred and twenty-five Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12 725.- (twelve thousand, seven hundred and twenty-five Euros) by the issuance of 9 (nine) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 52 964 116.- (fifty-two million nine hundred sixty-four thousand one hundred sixteen Euros).;

the whole to be fully paid up through a contribution in kind of participating interests legally owned by the sole shareholder.

The contribution made to the Company amounts to a cumulated value of USD 75 400 036.- (seventy-five million four hundred thousand thirty-six US dollars). This cumulated value corresponds to EUR 52 964 341.- (fifty-two million, nine hundred sixty-four thousand, three hundred forty-one Euros) by using the EUR/USD exchange rate prevailing at the date of the contribution (EUR 1 = USD 1,4236).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the sole shareholder of the 9 (nine) New Shares referred to above by the contribution of participating interests as detailed hereafter.

Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe the 9 (nine) New Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five) each and to pay them up by the contribution in kind of participating interests hereafter described.

The issuance of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 52 964 116.- (fifty-two million nine hundred sixty-four thousand one hundred and sixteen Euros);

The New Shares as well as the share premium have been fully paid up by the sole shareholder through a contribution in kind.

Description of the contribution

The assets contributed are legally owned by the sole shareholder and are documented in a private contribution agreement dated September 23, 2009, signed by the Company's managers. The assets contributed to the Company are composed of (the "Contribution"):

Contributed assets

- SCHAWK CANADA, INC., a company incorporated under the law of the State of Ontario, Canada, having its registered office at 1620 Tech Ave Mississauga, Ontario L4W5P4 CA, and registered with the State of Ontario under the file number BN 10233 8274 RC0001, with a share capital of CAD 1 000 (one thousand CAD), without par value, and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 37 900 000 (thirty-seven million nine hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 26 622 647 (twenty-six million six hundred twenty-two thousand six hundred forty-seven Euros).

- SCHAWK LABUAN, INC., a company incorporated under the law of the State of Labuan, Malaysia, having its registered office at Brumby House, Jalan Bahasa, P.O. Box 80148 and registered with the State of Labuan under the file number LL2082, with a share capital of USD 1 (one USD), represented by 1 (one) share of USD 1 (one USD), and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 23 700 000.- (twenty-three million seven hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 16 647 935.- (sixteen million six hundred forty-seven thousand nine hundred and thirty-five Euros).

- SCHAWK HONG KONG LIMITED, a company incorporated under the law of Honk-Kong, having its registered office at 21/F Edinburgh Tower The Landmark, 15 Queen's RD Central, HK and registered in Hong-Kong under the file number 50263199-000-02-09-A, with a share capital of HKD 1 (one HKD), represented by 1 (one) share of HKD 1 (one HKD), and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 36 (thirty-six US dollars) which corresponds to EUR 25 (twenty-five Euros).

- SCHAWK INDIA, PVT. LTD, a company incorporated under the law of India, having its registered office at RMZ Millinia Business Park, Campus-2, fifth floor, 143, DR.M.G.R. Road, Kandanchavadi Chennai - 6000 096 Tamilnadu, India, and registered in India under the file number U7410TN2004PTC053834, with a share capital of Rs. 20 000 000 (twenty million Rs.), represented by 1 999 998 (one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight) shares of Rs. 10 (ten Rs.) each, and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 4 500 000.- (four million five hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 3 161 000.- (three million one hundred sixty-one thousand Euros).

- SCHAWK HOLDINGS AUSTRALIA PTY LTD, a company incorporated under the law of Australia, having its registered office at Level 3, 1 Richardson Place, Riverside Corporate Park, North Ryde, NSW 2113 AS, and registered in Australia under the Australian Company number ACN-082863812, with a share capital of AUD 12 297 330 (twelve million two hundred ninety-seven thousand three hundred thirteen AUD), represented by 3 (three) shares of AUD 4 099 110 (four million ninety-nine thousand one hundred ten AUD) each, and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 2 700 000.- (two million seven hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 1 896 600.- (one million eight hundred ninety-six thousand six hundred Euros).

- SCHAWK ASIA PACIFIC PTE LTD, a company incorporated under the law of Singapour, having its registered office at 241 River Valley Road, Gainurn Bldg, Level 3 Singapour 238298, and registered in Singapour under the file number 200100477E, with a share capital of USD 100 000 (one hundred thousand USD), represented by 100 000 (one hundred thousand) shares of USD 1 (one USD) each, and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 2 200 000.- (two million two hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 1 545 378.- (one million five hundred forty-five thousand, three hundred seventy-eight Euros).

- SCHAWK BELGIUM BVBA, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Bischoffenhoflaan 551/553, 2100 Deurne, Antwerp, and registered in Belgium under the file number 0870 933 603, with a share capital of EUR 18 550 (eighty thousand five hundred fifteen euros), represented by 1 (one) share of EUR 18 550 (eighty thousand, five hundred fifteen euros). The share capital was increased in 2007 and 2008 in order to reach an amount of EUR 5 291 711 (five million, two hundred ninety-one thousand, seven hundred eleven Euros), represented by 5 291 711 (five million two hundred ninety-one thousand seven hundred eleven) shares of EUR 1 (one euro) each, and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 3 400 000.- (three million, four hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 2 388 311.- (two million three hundred eighty-eight thousand three hundred eleven Euros).

- SCHAWK SPAIN, SL, a company incorporated under the law of Spain, having its registered office at CT RA, C-V 50, KM 18 1 ES-46600, Alzira, Valencia, SP, and registered in Spain under the file number B63345789, with a share capital of EUR 343 006 (three hundred forty-three thousand six Euros), represented by 343 006 (three hundred forty-three thousand six) shares of EUR 1 (one Euro), and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 800 000.- (eight hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 561 956.- (five hundred sixty-one thousand nine hundred fifty-six Euros).

- SCHAWK POLAND SP ZOO, a company incorporated under the law of Poland, having its registered office at 94-406 Lodz - Polesie B, ul. Nowy Jozefow 64d Poland, and registered in Poland under the file number 140943121, with a share capital of PLN 2 500 (two thousand, five hundred PLN), represented by 25 (twenty-five) shares of PLN 100 (one hundred PLN) each, and fully owned by the sole shareholder, contributed for an amount of USD 200 000 (two hundred thousand US dollars) which corresponds to EUR 140 489 (one hundred forty thousand, four hundred eighty-nine Euros).

Evaluation

The aggregate value of this contribution in kind is EUR 52 964 341.- (fifty-two million nine hundred sixty-four thousand, one hundred forty-one Euros). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated September 23, 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder of the Company then reads the statement of contribution from the managers of the Company:

- Timothy Cunningham, born on August 18, 1953 in Illinois, residing at 950 Havenwood Lane, Lake Forest, IL USA,
- Paul de Haan, born on June 20, 1971 in Alkmaar, the Netherlands, with professional address at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

acting in their capacity as "A" and "B" Managers, respectively, of the Company in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on September 23, 2009.

In such statement of contribution:

the managers of the Company acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind above, expressly agrees with the description of the contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now as follows:

- SCHAWK, INC., prenamed, 509 (five hundred nine) shares, representing 100% of share capital.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 8 paragraph xx of the Company's articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12 725 (twelve thousand, seven hundred twenty-five euros), represented by 509 (five hundred nine) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.30 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre, à 10h00

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute;

Comparaît:

SCHAWK, INC. une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège de direction sis 1695 South River Road Des Plaines, Illinois, IL 60018 USA, dûment représentée par Mr. Hubert Janssen,

juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée, en qualité d'associé unique de:

SCHAWK LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par Maître Joseph Elvinger le 3 avril 2009 (la "Société");

L'associé unique exerçant seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi, Le comparant prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR. (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que la résolution peut-être valablement adoptée.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 225 EUR (deux cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze-mille cinq cent euros) à 12 725,- EUR (douze mille sept cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 9 (neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 52 964 116,- EUR (cinquante-deux millions neuf cent soixante quatre mille cent seize Euros);

2. Souscription, intervention et paiement par SCHAWK, INC., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège de direction sis 1695 South River Road Des Plaines, Illinois, IL 60018 USA, de l'ensemble des 9 (neuf) nouvelles parts sociales, par apport de participations;

3. Déclaration de la valeur de l'apport en nature;

4. Récapitulatif concernant la détention des parts sociales de la Société suite à l'acte d'augmentation de capital; et

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 225,- EUR (deux cent vingt-cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12 725,- EUR (douze mille sept cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 9 (neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 52 964 116,- EUR (cinquante deux millions neuf cent soixante quatre mille cent seize Euros);

l'ensemble devant être intégralement libéré par l'apport en nature de participations appartenant à l'associé unique.

L'apport effectué en faveur de la Société s'élevant à 75 400 036,- USD (soixante quinze millions quatre cent mille et trente six US dollars). Ce montant correspond à 52 964 341,- EUR (cinquante deux millions neuf cent soixante quatre mille trois cent quarante et un Euros) en utilisant le taux de change EUR/USD prévalant à la date de la contribution (EUR 1 = USD 1,4236).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'associé unique des 9 (neuf) Nouvelles Parts Sociales par l'apport de participations détaillées ci-après.

Souscription - Paiement

L'associé unique déclare souscrire aux 9 (neuf) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune intégralement payées par l'apport en nature de participations décrite ci-après.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 52 964 116,- EUR (cinquante deux millions neuf cent soixante quatre mille cent seize Euros);

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payées par l'associé unique au moyen d'un apport en nature.

Description de l'apport

Les actifs apportés appartiennent à l'associé unique et sont renseignés dans une convention d'apport sous seing privé datée du 23 septembre 2009 et signée par les gérants de la Société. Les participations apportées à la Société ("Apport") se composent de: Actifs

- SCHAWK CANADA, INC., une société constituée selon le droit de l'Etat de l'Ontario, Canada, ayant son siège sociale sis 1620 Tech Ave Mississauga, Ontario L4W5P4 CA, et immatriculée au dans l'Etat de l'Ontario sous le numéro BN 10233 8274 RC0001, avec un capital de CAD 1 000 (mille CAD), sans valeur nominale, et appartenant intégralement

à l'associé unique, contribué pour un montant de 37 900 000,- USD (trente sept millions neuf cent mille US dollars), correspondant à 26 622 647,- EUR (vingt six millions six cent vingt-deux mille six cent quarante sept Euros),

- SCHAWK LABUAN, INC., une société constituée selon le droit de Labuan, Malaisie, ayant son siège sociale sis Brumby House, Jalan Bahasa, P.O. Box 80148, et immatriculée dans l'Etat du Labuan sous le numéro LL2082, avec un capital de USD 1 (un US dollars), représenté par 1 (une) part sociale de USD 1 (un US dollars), et appartenant intégralement à l'associé unique, contribué pour un montant de 23 700 000,-USD (vingt-trois millions sept cent mille US dollars), correspondant à 16 647 935,-EUR (seize millions six cent quarante sept mille neuf cent trente cinq Euros),

- SCHAWK HONG KONG LIMITED, une société constituée selon le droit de Hong-Kong, ayant son siège sociale sis 21/F Edinburgh Tower The Landmark, 15 Queen's RD Central, HK, et immatriculée à Hong-Kong sous le numéro 50263199-000-02-09-A, avec un capital de HKD 1 (un HKD), représenté par 1 (une) part sociale de HKD 1 (un HKD), et appartenant intégralement à l'associé unique; contribué pour un montant de 36,- USD (trente-six USD), correspondant à 25,- EUR (vingt cinq Euros),

- SCHAWK INDIA, PVT. LTD, une société constituée selon le droit de l'Inde, ayant son siège social sis RMZ Millinia Business Park, Campus-2, fifth floor, 143, DR.M.G.R. Road, Kandanchavadi Chennai - 6000 096 Tamilnadu, et immatriculée en Inde sous le numéro U7410TN2004PTC053834, avec un capital de Rs. 20 000 000 (vingt millions Rs.), représenté par 1 999 998 (un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) parts sociales de Rs. 10 (dix Rs.) chacune, et appartenant intégralement à l'associé unique; contribué pour un montant de 4 500 000,- USD (quatre millions cinq cent mille US dollars), correspondant à 3 161 000,- EUR (trois millions cent soixante un mille Euros),

- SCHAWK HOLDINGS AUSTRALIA PTY LTD, une société constituée selon le droit d'Australie, ayant son siège social sis Level 3, 1 Richardson Place, Riverside Corporate Park, North Ryde, NSW 2113 AS, et immatriculée en Australie sous le numéro ACN-082863812, avec un capital de AUD 12 297 330 (douze millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille trois cent trente AUD), représenté par 3 (trois) parts sociales de AUD 4 099 110 (quatre millions quatre vingt dix-neuf mille cent dix AUD) chacune, et appartenant intégralement à l'associé unique, contribué pour un montant de 2 700 000,-USD (deux millions sept cent mille US dollars), correspondant à 1 896 600,- EUR (un million huit cent quatre vingt seize mille six cent Euros),

- SCHAWK ASIA PACIFIC PTE LTD, une société constituée selon le droit de Singapour, ayant son siège social sis 241 River Valley Road, Gainurn Bldg, Level 3 Singapour 238298, et immatriculée à Singapour sous le numéro 200100477E, avec un capital de USD 100 000 (cent mille US dollars), représenté par 100 000 (cent mille) parts sociales de USD 1 (un US dollars) chacune, et appartenant intégralement à l'associé unique, contribué pour un montant de 2 200 000,- USD (deux millions deux cent mille US dollars), correspondant à 1 545 378,- EUR (un million cinq cent quarante cinq mille trois cent soixante dix-huit Euros),

- SCHAWK BELGIUM BVBA, une société constituée selon le droit de la Belgique, ayant son siège social sis Bisschoppenhoflaan 551/553, 2100 Deurne, Antwerp., et immatriculée en Belgique sous le numéro 0870 933 603, avec un capital de EUR 18 550 (dix-huit mille cinq cent cinquante euros) représenté par par 1 (une) part sociale de EUR 18 550 (dix-huit mille cinq cent cinquante euros). Le capital a été augmenté en 2007 et 2008 pour atteindre un montant de EUR 5 291 711 (cinq millions deux cent quatre vingt onze mille sept cent onze euros), représenté par 5 291 711 (cinq millions deux cent quatre vingt onze mille sept cent onze) part sociale de EUR 1 (1 Euro), et appartenant intégralement à l'associé unique, contribué pour un montant de 3 400 000,- USD (trois millions quatre cent mille US dollars), correspondant à 2 388 311,- EUR (deux millions trois cent quatre vingt huit mille trois cent onze Euros),

- SCHAWK SPAIN, SL une société constituée selon le droit de l'Espagne, ayant son siège social sis CT RA, C-V 50, KM 18 1 ES-46600, Alzira, Valencia, SP, et immatriculée en Espagne sous le numéro B63345789, avec un capital de EUR 343 006 (trois cent quarante trois mille et six euros), représenté par 343 006 (trois cent quarante trois mille et six) parts sociales de EUR 1 (un euro), et appartenant intégralement à l'associé unique, contribué pour un montant de 800 000,- USD (huit cent mille US dollars), correspondant à 561 956,- EUR (cinq cent soixante et un mille neuf cent cinquante six Euros),

- SCHAWK POLAND SP ZOO une société constituée selon le droit de la Pologne, ayant son siège social sis 94-406 Lodz - Polesie B, ul. Nowy Jozefow 64d Poland, et immatriculée en Pologne sous le numéro 140943121, avec un capital de PLN 2 500 (deux mille cinq cent PLN), représenté par 25 (vingt cinq) parts sociales de PLN 100 (cent PLN) chacune, et appartenant intégralement à l'associé unique, contribué pour un montant de 200 000,- USD (deux cent mille US dollars), correspondant à 140 489,- EUR (cent quarante mille quatre cent quatre vingt neuf Euros),

Evaluation

La valeur cumulée de cet apport en nature est de 52 964 341,-EUR (cinquante deux millions neuf cent soixante quatre mille trois cent quarante et un Euros). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 23 septembre 2009 qui sera jointe en annexe de cet acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société lit ensuite la déclaration de la valeur de l'apport approuvée par les gérants de la Société:

- Monsieur Timothy Cunningham, né le 18 août 1953 à 950 Havenwood Lane, Lake Forest, IL USA.
- Monsieur Paul de Haan, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

agissant en leur qualité, respectivement, de gérants "A" et "B" de la Société, en conformité avec les stipulations de la déclaration sur la valeur de l'apport établie le 23 septembre 2009.

Dans cette déclaration:

les gérants de la Société reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, juridiquement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature défini précédemment, acceptent expressément la description de l'apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport décrit ci-dessus ayant été pleinement réalisé, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- SCHAWK, INC.: 509 (cinq cent neuf) parts sociales, représentant 100% du capital;

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, et l'apport ayant été pleinement réalisé, il a été décidé d'amender l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12 725 (douze mille sept cent vingt cinq Euros) représenté par 509 (cinq cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à 10h30.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, la présente minute a été signée avec Nous, Notaire.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40185. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009133983/308.

(090162068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Multiverse Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.760.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PULEO CORP., avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration générale délivrée à Panama le 11 septembre 2007.

Copie de laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "MULTIVERSE PARTNERS S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B Boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2943 du 18 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 133.760.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Que la société PULEO CORP., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du titre représentatif au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentale par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41485. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009133935/43.

(090161863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Carlife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.680.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Antonio TIMOTEO DO REGO, entrepreneur, né à Vila Real (Portugal), le 15 novembre 1969, demeurant L-5252 Sandweiler, 12, rue Michel Rodange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par la présente:

I. Nom, Durée, Objet. Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "CARLIFE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation d'un garage, comprenant un atelier de réparation de motocycles, voitures, camionnettes, poids lourds et remorques, un atelier de débosselage de carrosserie et de peinture, et un atelier de montage, équilibrage et stockage des pneus pour voitures et motos.

La Société a également pour objet la vente de voitures neuves ou d'occasion, de pièces détachées et d'accessoires et de produits de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mai à 15.25 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, dans les limites fixées par l'assemblée générale, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Antonio TIMOTEO DO REGO, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant, prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Antonio TIMOTEO DO REGO, entrepreneur, né à Vila Real (Portugal), le 15 novembre 1969, demeurant L-5252 Sandweiler, 12, rue Michel Rodange;
 - b) Monsieur Luis FREIRE, employé privé, né à Aveiro (Portugal), le 17 avril 1965, demeurant à CH-1209 Genève, 3, Chemin Gilbert Trolliet (Suisse);
 - c) Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
3. La société à responsabilité limitée "MGI FISOGEST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20114, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-7224 Walferdange 91, rue de l'Eglise.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Antonio TIMOTEO DO REGO, préqualifié, aux fonctions:
 - de président du conseil d'administration, et
 - d'administrateur-délégué de Société, lequel pourra engager la Société dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires sous sa seule signature, jusqu'à la limite de 15.000,- € et sous sa signature conjointe avec un autre administrateur au-delà de cette limite.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.
- 7.- Les cent (100) actions représentatives du capital social souscrit sont émises comme actions au porteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TIMOTEO DO REGO; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2009. Relation GRE/2009/3695. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 19 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009133849/227.

(090161840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009134222/12.

(090161688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Vermudo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.212.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009134224/12.

(090161794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Tecnovert Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009134226/12.

(090161814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Immo-Girst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6559 Girst, 1, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.896.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009134390/9.

(090161889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 05/10/2009

Le Conseil prend acte de la démission de M. Andrew Chua en date du 01/09/2009.

Afin de remplacer M. Andrew Chua, le Conseil décide de coopter M. Erik Van Den Eynden (adresse professionnelle: 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg) en tant qu'administrateur à dater de ce jour, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2009 et qui se tiendra en mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Philippe Balon / Bruno Gossart

Dirigeant Agréé / Head of Legal & Tax

Référence de publication: 2009133787/15.

(090161464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.
